

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 12 Présents : 10 Procuration : 0 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Date de convocation</u> : 30 août 2024</p>
<p><b>Réf : 24131</b>  <u>OBJET</u> : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A MME NADINE BURNIER EP. GRENAT</p>	<p><b>Présente</b>) : M. MUFFAT Michel - M. DENNE Jean- Claude - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha – Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent - Mme QUOEX Valérie - Mme MICHAUD Carole</p> <p><b>Excusé(e)</b> : Mme SIBIL Christine-- M. ROSSET André</p> <p><b>Procuration</b> : néant</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Mme TAVERNIER Marie -Laure</p>

Madame Nadine GRENAT a contacté la mairie afin de nous proposer des parcelles situées sur le territoire de la commune de Montriond . Dans ce cadre, Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes :

Section	N° plan	Adresse	contenance
A	62	Bois sur les Granges	80 ca
A	63	Bois sur les Granges	20 ca
A	560	Pied Cheravaux	7 a 15 ca
A	1759	La Tête du Crêt Nord	1 a 24 ca
A	1881	Le Crozat	95 ca
B	1118	Bois du Covagny	1 a 37 ca
B	1149	Bois du Covagny	3 a 20 ca
B	1272	Les Félires	3 a 88 ca
B	1273	Les Félires	5 a 50 ca
B	2292	Zauley Ouest	11a 30 ca
D	248	Sur le Souchat	32 ca
F	626	Les Bois sur l'Eglise	1a 90 ca
F	674	Les Bois sur l'Eglise	2 a 02 ca
G	215	Le Mayetan	31 a 27 ca
AD	130	Le Mollard	1 a 03 ca
			<b>72a 13 ca</b>

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zones « N, A e » du PLUI-h, est fixé à : 1,00 €/M2.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :

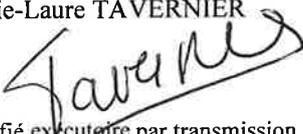
7213m<sup>2</sup> X 1,00€ = 7.213,00€  
soit un montant total de : **7.213,00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **ACCEPTÉ** l'acquisition par la commune des parcelles ci-dessus énumérées, pour une surface totale 7.213m<sup>2</sup>.

\* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 7.213 m<sup>2</sup> X 1,00 € = **7.2133,00 €**, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

\* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

- Le secrétaire de séance,
  - Marie-Laure TAVERNIER
- 
- Certifié exécutoire par transmission
  - Au représentant de l'état le
  - Et publication le
  -

Pour extrait conforme, le 16/09/2024  
Le Maire, Jean-Claude DENNE

